

« Plan d'action de la SADC sur la migration de main-d'œuvre (2020-2025) »

L'objectif général du **Plan d'action de la SADC sur la migration de main-d'œuvre (2020-2025)** consiste à renforcer l'apport de la migration de main-d'œuvre à la coopération et à l'intégration régionales au sein de la SADC. Le résultat spécifique vise à améliorer la gestion de la migration de main-d'œuvre pour assurer le développement socio-économique régional. Les objectifs stratégiques (OS) du plan sont les suivants :

- **Objectif stratégique 1 :** Renforcer les politiques de migration de main-d'œuvre et les systèmes de réglementation pour une meilleure gouvernance de la migration de main-d'œuvre, y compris les résultats suivants
 - La promotion de la ratification et de la mise en œuvre des principaux instruments mondiaux, continentaux et régionaux en matière de migration, notamment le Protocole de la SADC sur l'emploi et le travail (2014) et le Protocole de la SADC sur la facilitation de la circulation des personnes (2005).
 - L'adoption et la mise en œuvre, dans tous les États membres de la SADC, de cadres politiques nationaux traitant de la migration de main-d'œuvre, notamment en parallèle avec d'autres domaines thématiques.
 - Le renforcement de la coopération bilatérale en matière de migration de main-d'œuvre.
 - Le renforcement des mécanismes institutionnels, y compris le Secrétariat.
- **Objectif stratégique 2 :** Protéger les droits des travailleurs migrants tout en améliorant le plaidoyer et la sensibilisation à leur contribution au développement et à l'intégration régionale comprenant les résultats ciblés suivants :
 - La ratification et la mise en œuvre des normes fondamentales du travail et de celles liées à la migration de main d'œuvre par le biais d'une législation et de pratiques adaptées.
 - La mise en œuvre d'initiatives de recrutement équitables et éthiques.
 - La mise au point et la diffusion de produits de connaissance sur la migration de main-d'œuvre, notamment des rapports statistiques et des documents de recherche.
- **Objectif stratégique 3 :**

Renforcer la participation des travailleurs migrants aux processus de développement socio-économique dans les pays d'origine et de destination, ce qui englobe les résultats suivants

 - L'amélioration des mécanismes de transfert de fonds.

